



La persécution de Julian Assange

Selon l'expert en torture des Nations unies, le Royaume-Uni et les États-Unis se sont concertés pour détruire publiquement le fondateur de WikiLeaks et dissuader les autres de dénoncer leurs crimes.

Par [Jonathan Cook](#)

Mondialisation.ca, 07 mai 2022

[Middle East Eye](#) 4 mai 2022

Région : [États-Unis](#), [L'Europe](#)

Thème: [Désinformation médiatique](#), [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#)

La ministre britannique de l'Intérieur, Priti Patel, décidera ce mois-ci si Julian Assange doit être extradé vers les États-Unis, où il risque une peine [pouvant aller jusqu'à 175 ans](#), probablement effectuée en isolement strict, 24 heures sur 24, dans une prison américaine de très haute sécurité.

Il a déjà passé trois ans dans des conditions tout aussi difficiles dans la prison de haute sécurité de Belmarsh, à Londres.

Les 18 chefs d'accusation retenus contre Assange aux États-Unis sont liés à la publication par WikiLeaks, en 2010, de documents officiels ayant fait l'objet de fuites, dont beaucoup montrent que les États-Unis et le Royaume-Uni sont responsables de crimes de guerre en Irak et en Afghanistan. Personne n'a été traduit en justice pour ces crimes.

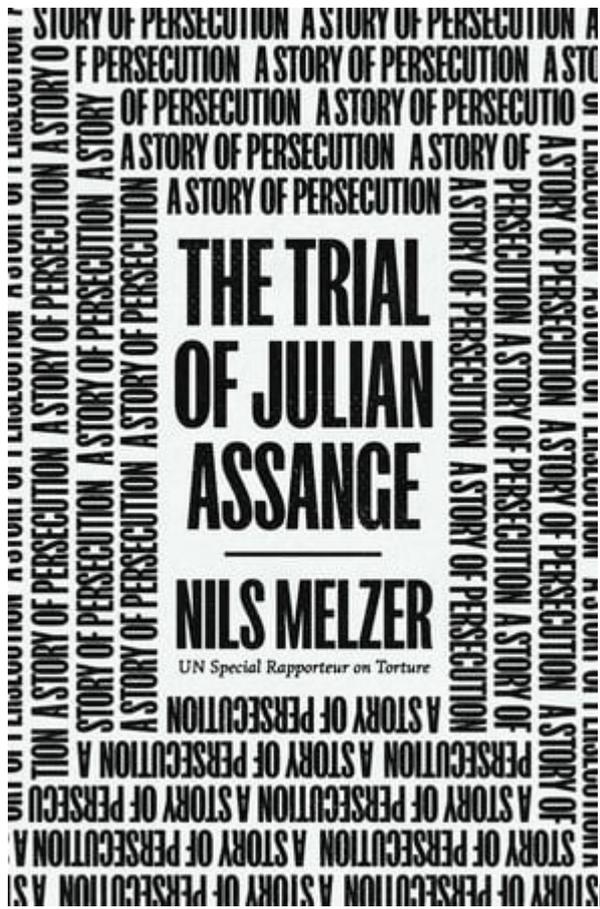
Au lieu de cela, les États-Unis ont défini le journalisme d'Assange comme de l'espionnage – et, par voie de conséquence, ont affirmé leur droit de saisir tout journaliste dans le monde qui s'attaque à l'État de sécurité nationale américain – et les tribunaux britanniques ont donné leur bénédiction dans une série d'audiences d'extradition.

Les longues procédures contre Assange se sont déroulées dans des salles d'audience à l'accès très restreint et dans des circonstances qui ont empêché à plusieurs reprises les journalistes de couvrir correctement l'affaire.

Cependant, malgré les graves implications pour la liberté de la presse et la responsabilité démocratique, le sort d'Assange n'a suscité guère plus qu'un soupçon d'inquiétude dans la plupart des médias occidentaux.

Peu d'observateurs semblent douter que Mme. Patel signera l'ordre d'extradition américain, surtout pas Nils Melzer, professeur de droit et rapporteur spécial des Nations unies.

En tant qu'expert de l'ONU sur la torture, Melzer s'est donné pour mission depuis 2019 d'examiner minutieusement non seulement le traitement d'Assange pendant ses 12 années de confinement croissant – supervisé par les tribunaux britanniques – mais aussi la mesure dans laquelle la procédure régulière et l'État de droit ont été respectés dans la poursuite du fondateur de WikiLeaks.



M. Melzer a rassemblé ses recherches détaillées dans un nouveau livre, [The Trial of Julian Assange](#), qui fournit un compte rendu choquant de la non-droit rampant des principaux États impliqués – la Grande-Bretagne, la Suède, les États-Unis et l'Équateur. Il documente également une campagne sophistiquée de désinformation et de diffamation visant à dissimuler ces méfaits.

Le résultat, conclut Melzer, a été une attaque incessante non seulement contre les droits fondamentaux d'Assange, mais aussi contre son bien-être physique, mental et émotionnel, que Melzer qualifie de torture psychologique.

Le rapporteur des Nations unies affirme que le Royaume-Uni a investi beaucoup trop d'argent et d'énergie pour obtenir la persécution d'Assange au nom des États-Unis, et qu'ils ont eux-mêmes un besoin trop pressant de dissuader d'autres personnes de suivre la voie tracée par Assange pour dénoncer les crimes occidentaux, pour risquer de laisser Assange en liberté.

Au lieu de cela, ils ont participé à une vaste mascarade juridique visant à masquer la nature politique de l'incarcération d'Assange. Et ce faisant, ils ont systématiquement fait fi de l'État de droit.

Melzer croit que le cas d'Assange est si important parce qu'il crée un précédent pour éroder les libertés les plus fondamentales que nous prenons pour acquises. Il ouvre son livre par une citation d'Otto Gritschneider, un avocat allemand qui a observé de près la montée du nazisme : « Ceux qui dorment dans une démocratie se réveillent dans une dictature ».

Dos au mur

M. Melzer a haussé le ton parce qu'il estime que, dans l'affaire Assange, tous les freins et contrepoids institutionnels qui pouvaient subsister face au pouvoir de l'État, en particulier

celui des États-Unis, ont été réduits à néant.

Il souligne que même l'éminent groupe de défense des droits de l'homme Amnesty International a évité de qualifier Assange de « prisonnier de conscience », bien qu'il réponde à tous les critères, le groupe craignant apparemment un retour de bâton de la part des bailleurs de fonds (p81).

Il note également qu'à l'exception du groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire, composé de professeurs de droit experts, les Nations unies elles-mêmes ont largement ignoré les violations des droits d'Assange (p. 3). Cela s'explique en grande partie par le fait que même des États comme la Russie et la Chine hésitent à faire de la persécution politique d'Assange un bâton pour battre l'Occident – comme on se serait attendu à le voir.

Selon M. Melzer, la raison en est que le modèle de journalisme de WikiLeaks exige une plus grande responsabilité et une plus grande transparence de la part de tous les États. Avec l'abandon progressif d'Assange par l'Équateur, celui-ci semble être totalement à la merci de la principale superpuissance mondiale.

Au lieu de cela, selon Melzer, la Grande-Bretagne et les États-Unis ont dégagé la voie pour vilipender Assange et le faire disparaître progressivement sous le couvert d'une série de procédures judiciaires. Cela n'a été possible que grâce à la complicité des procureurs et du pouvoir judiciaire, qui poursuivent la voie de la moindre résistance pour réduire au silence Assange et la cause qu'il représente.

C'est ce que Melzer appelle une « politique de petits compromis » officielle, aux conséquences dramatiques (p. 250-1).

Son livre de 330 pages regorge d'exemples d'abus de procédure – aux niveaux juridique, judiciaire et des poursuites – qu'il est impossible d'en résumer ne serait-ce qu'une infime partie.

Cependant, le rapporteur de l'ONU refuse de qualifier cette situation de complot – ne serait-ce que parce que le faire reviendrait à s'accuser d'en faire partie. Il admet que lorsque les avocats d'Assange l'ont contacté pour la première fois pour lui demander de l'aide en 2018, arguant que les conditions d'incarcération d'Assange s'apparentaient à de la torture, il a ignoré leurs supplications.

Comme il le reconnaît aujourd'hui, il avait lui aussi été influencé par la diabolisation d'Assange, malgré sa longue formation professionnelle et universitaire pour reconnaître les techniques de gestion de la perception et de persécution politique.

« Pour moi, comme pour la plupart des gens dans le monde, il n'était qu'un violeur, un pirate informatique, un espion et un narcissique », dit-il (p10).

Ce n'est que plus tard, lorsque Melzer a finalement accepté d'examiner les effets de l'enfermement prolongé d'Assange sur sa santé – et qu'il a constaté que les autorités britanniques entravaient son enquête à chaque instant et le trompaient ouvertement – qu'il a approfondi ses recherches. Lorsqu'il a commencé à s'intéresser aux récits juridiques entourant Assange, les fils se sont rapidement dénoués.

Il pointe du doigt les risques liés au fait de s'exprimer – un prix qu'il a lui-même

expérimenté – qui ont empêché d'autres personnes de s'exprimer.

« Avec ma position intransigeante, j'ai mis en danger non seulement ma crédibilité, mais aussi ma carrière et, potentiellement, ma sécurité personnelle... Maintenant, je me suis soudainement retrouvé dos au mur, à défendre les droits de l'homme et l'État de droit contre les démocraties mêmes que j'avais toujours considérées comme mes plus proches alliées dans la lutte contre la torture. Ce fut une courbe d'apprentissage abrupte et douloureuse » (p97).

Il ajoute avec regret : « J'étais devenu par inadvertance un dissident au sein même du système » (p269).

Subversion du droit

L'écheveau d'affaires complexes qui a piégé le fondateur de WikiLeaks – et l'a maintenu en prison – comprend une enquête sur une agression sexuelle menée par la Suède pendant dix ans et qui s'est avérée totalement improductive ; une détention prolongée pour une infraction à la loi sur la liberté sous caution, survenue après qu'Assange se soit vu accorder l'asile par l'Équateur pour éviter une extradition politique vers les États-Unis ; et la convocation secrète d'un grand jury aux États-Unis, suivie d'audiences et d'appels interminables au Royaume-Uni pour l'extrader dans le cadre de la persécution politique contre laquelle il a lui-même mis en garde.

Selon M. Melzer, l'objectif n'était pas d'accélérer les poursuites contre Assange – cela aurait risqué de révéler l'absence de preuves contre lui dans les affaires suédoises et américaines. Il s'agissait plutôt de piéger Assange dans un interminable processus de non-procès, alors qu'il était emprisonné dans des conditions toujours plus draconiennes et que le public se retournait contre lui.



Une manifestation devant l'Australia House [ambassade d'Australie], à Londres, en soutien au fondateur de WikiLeaks, Julian Assange, le 22 février 2020 (AFP).

Ce qui semblait – du moins aux yeux des observateurs – être le respect de la loi en Suède, en Grande-Bretagne et aux États-Unis était l’exact inverse : sa subversion répétée. Le non-respect des procédures légales élémentaires était si constant, selon Melzer, qu’il ne peut être considéré comme une simple série d’erreurs malheureuses.

Elle vise à « la persécution, la réduction au silence et la destruction systématiques d’un dissident politique gênant ». (p93)

Selon Melzer, Assange n’est pas seulement un prisonnier politique. C’est un prisonnier dont la vie est gravement menacée par des abus incessants qui correspondent à la définition de la torture psychologique.

Cette torture repose sur le fait que la victime est intimidée, isolée, humiliée et soumise à des décisions arbitraires (p74). Melzer précise que les conséquences d’une telle torture ne font pas que briser les mécanismes d’adaptation mentale et émotionnelle des victimes, mais qu’avec le temps, elles ont également des conséquences physiques très tangibles.

Melzer explique les « Règles Mandela » – du nom du leader de la résistance noire Nelson Mandela, longtemps emprisonné, qui a contribué à faire tomber l’apartheid en Afrique du Sud – qui limitent le recours à des formes extrêmes d’isolement.

Dans le cas d’Assange, cependant, « cette forme de mauvais traitements est très vite devenue la règle » à Belmarsh, même si Assange était un « détenu non violent ne représentant aucune menace pour quiconque ». À mesure que sa santé se détériorait, les autorités pénitentiaires l’ont isolé davantage, prétendument pour sa propre sécurité. En conséquence, conclut Melzer, « le silence et les mauvais traitements infligés à Assange ont pu se perpétuer indéfiniment, sous le couvert du souci de sa santé ». (p88-9)

Le rapporteur fait remarquer qu’il manquerait à son mandat de l’ONU s’il ne protestait pas non seulement contre la torture d’Assange, mais aussi contre le fait qu’il est torturé pour protéger ceux qui ont commis des actes de torture et d’autres crimes de guerre exposés dans les journaux de guerre de l’Irak et de l’Afghanistan publiés par WikiLeaks. Ils continuent d’échapper à la justice avec la connivence active des mêmes autorités étatiques qui cherchent à détruire Assange (p95).

Fort de sa longue expérience dans le traitement des cas de torture dans le monde entier, Melzer suggère qu’Assange dispose de grandes réserves de force intérieure qui l’ont maintenu en vie, même s’il est de plus en plus fragile et physiquement malade. Assange a perdu beaucoup de poids, est régulièrement confus et désorienté, et a subi une AVC mineure à Belmarsh.

Le lecteur doit en déduire que beaucoup d’entre nous auraient déjà succombé à une crise cardiaque ou à une attaque fatale, ou se seraient suicidés.

Une autre implication troublante plane sur le livre : c’est l’ambition ultime de ceux qui le persécutent. Les audiences d’extradition en cours peuvent être prolongées indéfiniment, avec des appels jusqu’à la Cour européenne des droits de l’homme à Strasbourg, ce qui permet de garder Assange hors de vue pendant tout ce temps, de nuire davantage à sa santé et de renforcer l’effet dissuasif sur les lanceurs d’alerte et les autres journalistes.

C’est une situation gagnant-gagnant, note M. Melzer. Si la santé mentale d’Assange se dégrade complètement, il peut être enfermé dans un établissement psychiatrique. Et s’il

meurt, cela résoudra enfin l'inconvénient de maintenir la mascarade juridique qui a été nécessaire pour le maintenir dans le silence et hors de vue pendant si longtemps (p322).

La mascarade de la Suède

Melzer consacre une grande partie de son livre à reconstituer les accusations d'agression sexuelle portées contre Assange en Suède en 2010. Il ne le fait pas pour discréditer les deux femmes concernées - en fait, il soutient que le système juridique suédois les a laissées tomber autant qu'Assange - mais parce que cette affaire a préparé le terrain pour la campagne visant à dépeindre Assange comme un violeur, un narcissique et un fugitif de la justice.

Les États-Unis n'auraient peut-être jamais été en mesure de lancer leur persécution ouvertement politique d'Assange s'il n'était pas déjà devenu une figure de haine populaire à la suite de l'affaire suédoise. Sa diabolisation était nécessaire - tout comme sa disparition - pour faciliter la redéfinition du journalisme de sécurité nationale en tant qu'espionnage.

L'examen méticuleux de l'affaire par Melzer - aidé par sa maîtrise du suédois - révèle quelque chose que la couverture médiatique dominante a ignoré : Les procureurs suédois n'ont jamais eu l'apparence d'un dossier contre Assange, ni apparemment la moindre intention de faire avancer l'enquête au-delà de la collecte initiale de déclarations de témoins.

Néanmoins, comme l'observe Melzer, elle est devenue « la plus longue « enquête préliminaire » de l'histoire de la Suède » (p. 103).

Le premier procureur à examiner l'affaire, en 2010, a immédiatement abandonné l'enquête, déclarant qu'« il n'y a pas de soupçon de crime » (p133).

Lorsque l'affaire a finalement été bouclée en 2019, plusieurs mois avant que le délai de prescription ne soit atteint, un troisième procureur a simplement observé qu'« on ne peut pas supposer que des enquêtes supplémentaires changeront la situation des preuves de manière significative » (p261).

En langage juridique, cela revient à admettre que l'interrogatoire d'Assange ne mènera à aucune accusation. Les neuf années précédentes n'avaient été qu'une mascarade juridique.

Mais au cours de ces années, l'illusion d'une affaire crédible a été si bien entretenue que les grands journaux, y compris le journal britannique *The Guardian*, ont constamment fait [référence à des « accusations de viol »](#) contre Assange, même s'il n'avait jamais été accusé de quoi que ce soit.

Plus important encore, comme Melzer ne cesse de le souligner, les allégations contre Assange étaient si clairement insoutenables que les autorités suédoises n'ont jamais cherché à les examiner sérieusement. Cela aurait immédiatement révélé leur futilité.

Au lieu de cela, Assange a été piégé. Pendant les sept années où il a obtenu l'asile à l'ambassade de l'Équateur à Londres, les procureurs suédois ont refusé de suivre les procédures normales et de l'interroger là où il se trouvait, en personne ou à distance, pour résoudre l'affaire. Mais ces mêmes procureurs ont également refusé de donner les assurances habituelles qu'il ne serait pas extradé vers les États-Unis, ce qui aurait rendu inutile son asile à l'ambassade.

De cette façon, selon Melzer, « le récit du suspect de viol pouvait être perpétué indéfiniment sans jamais être présenté devant un tribunal. Publiquement, ce résultat délibérément fabriqué pourrait être commodément imputé à Assange, en l'accusant d'avoir échappé à la justice » (p254).

Abandon de la neutralité

En fin de compte, le succès de l'affaire suédoise dans la diffamation d'Assange est dû au fait qu'elle était motivée par un récit qu'il était presque impossible de remettre en question sans sembler rabaisser les deux femmes qui en étaient le centre.

Mais le récit du viol n'était pas celui des femmes. Il a été effectivement imposé à l'affaire – et à elles-mêmes – par des éléments de l'establishment suédois, relayés par les médias suédois. M. Melzer se hasarde à expliquer pourquoi l'occasion de discréditer Assange a été saisie de manière si agressive.

Après la chute de l'Union soviétique, les dirigeants suédois ont abandonné la position historique de neutralité du pays pour se ranger du côté des États-Unis et de la « guerre contre le terrorisme » mondiale. Stockholm a été rapidement intégrée dans la communauté occidentale de la sécurité et du renseignement (p102).

Tout cela a été mis en péril lorsque Assange a commencé à considérer la Suède comme une nouvelle base pour WikiLeaks, attiré par les protections constitutionnelles dont bénéficient les éditeurs.

En fait, c'est précisément pour cette raison qu'il se trouvait en Suède à l'approche de la publication par WikiLeaks des journaux de guerre en Irak et en Afghanistan. Il ne devait être que trop évident pour l'establishment suédois que toute décision d'y installer le siège de WikiLeaks risquait de mettre Stockholm dans une situation de collision avec Washington (p159).

Selon M. Melzer, c'est ce contexte qui permet d'expliquer la décision étonnamment hâtive de la police d'informer le procureur de la République d'une enquête sur le viol d'Assange quelques minutes après qu'une femme, désignée par le seul nom de « S », se soit adressée pour la première fois à un policier dans une gare centrale de Stockholm.

En fait, S et une autre femme, « A », n'avaient pas l'intention de faire la moindre allégation contre Assange. Après avoir appris qu'il avait eu des relations sexuelles avec elles à intervalles rapprochés, elles voulaient qu'il passe un test de dépistage du SIDA. Elles pensaient qu'en contactant la police, elles lui forceraient la main (p115). La police a eu d'autres idées.

Les irrégularités dans le traitement de l'affaire sont si nombreuses que Melzer passe la majeure partie de 100 pages à les documenter. Les témoignages des femmes n'ont pas été enregistrés, transcrits mot à mot ou attestés par un second agent. Ils ont été résumés.

La même procédure, profondément défectueuse – qui ne permet pas de savoir si des questions tendancieuses ont influencé leur témoignage ou si des informations importantes ont été exclues – a été utilisée lors des entretiens avec des témoins amis des femmes. L'entretien d'Assange et ceux de ses amis, en revanche, ont été enregistrés et transcrits mot pour mot (p. 132).

La raison pour laquelle les femmes ont fait leurs déclarations – le désir d’obtenir d’Assange un test de dépistage du SIDA – n’est pas mentionnée dans les procès-verbaux de la police.

Dans le cas de S, son témoignage a été modifié ultérieurement à son insu, dans des circonstances très douteuses qui n’ont jamais été expliquées (p139-41). Le texte original est expurgé et il est impossible de savoir ce qui a été modifié.

Plus étrange encore, un rapport criminel de viol a été enregistré contre Assange dans le système informatique de la police à 16h11, soit 11 minutes après la rencontre initiale avec S et 10 minutes avant qu’un officier supérieur ne commence à interroger S – et deux heures et demie avant la fin de cet entretien (p119-20).

Autre signe de la rapidité stupéfiante de l’évolution de la situation, le procureur général de Suède avait reçu de la police, à 17 heures, deux rapports criminels contre Assange, bien avant la fin de l’entretien avec S. Le procureur a alors immédiatement émis un mandat d’arrêt contre Assange avant que le procès-verbal de la police ne soit rédigé et sans tenir compte du fait que S avait refusé de le signer (p121).

Presque immédiatement, l’information a fuité dans les médias suédois, et dans l’heure qui a suivi la réception des rapports criminels, le procureur a rompu le protocole en confirmant les détails aux médias suédois (p126).

Des modifications secrètes

Le manque constant de transparence dans le traitement d’Assange par les autorités suédoises, britanniques, américaines et équatoriennes devient un thème du livre de Melzer. Les preuves ne sont pas mises à disposition en vertu des lois sur la liberté d’information ou, si elles le sont, elles sont lourdement caviardées ou seules certaines parties sont divulguées – vraisemblablement celles qui ne risquent pas de saper le récit officiel.

Pendant quatre ans, les avocats d’Assange se sont vu refuser toute copie des SMS envoyés par les deux Suédoises, au motif qu’ils étaient « classifiés ». Les messages ont également été refusés aux tribunaux suédois, même lorsqu’ils délibéraient sur l’opportunité de prolonger un mandat d’arrêt contre Assange (p124).

Ce n’est que neuf ans plus tard que ces messages ont été rendus publics, bien que Melzer note que les numéros d’index montrent que de nombreux messages demeurent confidentiels. Plus particulièrement, 12 messages envoyés par S. depuis le poste de police – alors qu’elle était mécontente du récit policier qui lui était imposé – sont manquants. Ils auraient probablement été cruciaux pour la défense d’Assange (p. 125).

De même, une grande partie de la correspondance ultérieure entre les procureurs britanniques et suédois, qui a maintenu Assange prisonnier de l’ambassade d’Équateur pendant des années, a été détruite, alors même que l’enquête préliminaire suédoise était censée se poursuivre (p. 106).

Les SMS des femmes qui ont été rendus publics suggèrent toutefois fortement qu’elles ont eu le sentiment d’être entraînées dans une version des événements qu’elles n’avaient pas choisie.

Lentement, elles ont cédé, suggèrent les textes, alors que le poids du récit officiel s’abattait sur elles, avec la menace implicite que si elles le contestaient, elles risquaient d’être

poursuivies pour avoir fourni un faux témoignage (p130).

Quelques instants après être entrée au poste de police, S. a envoyé un message à un ami pour lui dire que « l'officier de police semble aimer l'idée de l'attraper [Assange] » (p. 117).

Dans un message ultérieur, elle écrit que c'est « la police qui a inventé les accusations » (p129). Et lorsque l'État lui assigne un avocat de renom, elle se contente de dire qu'elle espère qu'il la sortira « de cette merde » (p. 136).

Dans un autre texte, elle déclare : « Je ne voulais pas en faire partie [de l'affaire Assange], mais maintenant je n'ai plus le choix » (p137).

C'est sur la base des modifications secrètes apportées au témoignage de S par la police que la décision du premier procureur d'abandonner les poursuites contre Assange a été annulée, et l'enquête rouverte (p141). Comme le note Melzer, le faible espoir de lancer des poursuites contre Assange reposait essentiellement sur un mot : à savoir si S était « endormie », « à moitié endormie » ou « somnolente » lorsqu'ils ont eu des rapports sexuels.

Melzer écrit que « tant que les autorités suédoises seront autorisées à se cacher derrière la voile commode du secret, la vérité sur cet épisode douteux ne sera peut-être jamais révélée » (p141).

Une extradition pas ordinaire

Ces irrégularités et bien d'autres irrégularités flagrantes dans l'enquête préliminaire suédoise documentées par Melzer sont essentielles pour décoder la suite des événements. Ou, comme le conclut Melzer, « les autorités ne poursuivaient pas la justice dans cette affaire, mais un objectif totalement différent, purement politique » (p147).

Avec l'enquête qui pendait au-dessus de sa tête, Assange s'est efforcé de poursuivre sur la lancée des journaux d'Irak et d'Afghanistan révélant les crimes de guerre systématiques commis par les États-Unis et le Royaume-Uni.

« Les gouvernements concernés avaient réussi à s'emparer des projecteurs dirigés vers eux par WikiLeaks, à les retourner et à les diriger vers Assange », observe Melzer.

Ils n'ont cessé d'agir de la sorte depuis.

Assange a été autorisé à quitter la Suède après que le nouveau procureur chargé de l'affaire ait refusé à plusieurs reprises de l'interroger une seconde fois (p. 153-4).

Mais dès le départ d'Assange pour Londres, une notice rouge d'Interpol a été émise, un autre développement extraordinaire étant donné son utilisation est réservée pour des crimes internationaux graves, ouvrant ainsi la voie au récit du fugitif de la justice (p167).

Un mandat d'arrêt européen a été approuvé par les tribunaux britanniques peu de temps après – mais, encore une fois de manière exceptionnelle, après que les juges aient inversé la volonté expresse du parlement britannique selon laquelle de tels mandats ne pouvaient être émis que par une « autorité judiciaire » dans le pays demandant l'extradition, et non par la police ou un procureur (p177-9).

Une loi est adoptée peu après le jugement pour combler cette lacune et s'assurer que personne d'autre ne subira le sort d'Assange (p. 180).

Alors que l'étau se resserre autour du cou non seulement d'Assange mais aussi de WikiLeaks - le groupe se voit refuser la capacité de ses serveurs, ses comptes bancaires sont bloqués, les sociétés de crédit refusent de traiter les paiements (p172) - Assange n'a d'autre choix que de se rendre à l'évidence que les États-Unis étaient la force motrice en coulisse.

Il se précipite à l'ambassade d'Équateur après s'être vu offrir l'asile politique. Un nouveau chapitre de la même histoire est sur le point de commencer.

Les fonctionnaires britanniques du ministère public, comme le montrent les quelques courriels conservés, étaient ceux qui intimidaient leurs homologues suédois pour qu'ils poursuivent l'affaire alors que l'intérêt de la Suède faiblissait. Le Royaume-Uni, censé être une partie désintéressée, a insisté en coulisses pour qu'Assange soit obligé de quitter l'ambassade - et son asile - pour être interrogé à Stockholm (p174).

Un avocat du ministère de la Justice a dit à ses homologues suédois : « Ne vous dégonflez surtout pas ! (p186).

A l'approche de Noël, le procureur suédois plaisante sur le fait qu'Assange serait un beau cadeau : « Je suis OK sans... En fait, ce serait un choc de recevoir celui-là ! ». (p187).

Lorsqu'elle a discuté avec le ministère public des doutes suédois sur la poursuite de l'affaire, elle s'est excusée d'avoir « ruiné votre week-end » (p188).

Dans un autre courriel encore, un avocat du ministère de la Justice britannique a conseillé de « ne pas penser que l'affaire est traitée comme une simple demande d'extradition » (p176).

Opération d'espionnage de l'ambassade

Cela peut expliquer pourquoi William Hague, le ministre britannique des Affaires étrangères de l'époque, a risqué un incident diplomatique majeur en menaçant de violer la souveraineté de l'Équateur et d'envahir l'ambassade pour arrêter Assange (p184).

Et pourquoi Sir Alan Duncan, un ministre du gouvernement britannique, a régulièrement consigné dans son journal, publié plus tard sous forme de livre, comment il travaillait agressivement en coulisses pour faire sortir Assange de l'ambassade (p200, 209, 273, 313).

Et pourquoi la police britannique était-elle prête à dépenser 16 millions de livres sterling de fonds publics pour assiéger l'ambassade pendant sept ans afin d'imposer une extradition que les procureurs suédois ne semblaient pas du tout intéressés à faire avancer (p188).

L'Équateur, le seul pays prêt à offrir un sanctuaire à Assange, a rapidement changé de cap une fois que son populaire président de gauche Rafael Correa a quitté le pouvoir en 2017. Son successeur, Lenin Moreno, a subi d'énormes pressions diplomatiques de la part de Washington et s'est vu offrir d'importantes incitations financières pour abandonner Assange (p212).

Dans un premier temps, il semble qu'il s'agissait principalement de priver Assange de

presque tous les contacts avec le monde extérieur, y compris l'accès à Internet et au téléphone, et de lancer une campagne de diabolisation dans les médias, qui le dépeignait comme maltraitant son chat et barbouillant le mur d'excréments (p207-9).

Dans le même temps, la CIA a collaboré avec la société de sécurité de l'ambassade pour lancer une opération d'espionnage sophistiquée et secrète d'Assange et de tous ses visiteurs, y compris ses médecins et ses avocats (p. 200). Nous savons maintenant que la CIA envisageait également des plans pour kidnapper ou assassiner Assange (p218).

Finalement, en avril 2019, après avoir déchu Assange de sa citoyenneté et de son asile - en violation flagrante du droit international et équatorien - Quito a autorisé la police britannique à le saisir (p213).

Il a été traîné à la lumière du jour, sa première apparition publique depuis de nombreux mois, l'air mal rasé et négligé - un « [gnome à l'air dément](#) », comme l'a qualifié un chroniqueur de longue date du Guardian.

En fait, l'image d'Assange avait été soigneusement gérée pour aliéner le monde des observateurs. Le personnel de l'ambassade avait confisqué son nécessaire de rasage et de toilettage des mois auparavant.

Entre-temps, les effets personnels d'Assange, son ordinateur et ses documents ont été saisis et transférés non pas à sa famille ou à ses avocats, ni même aux autorités britanniques, mais aux États-Unis - les véritables auteurs de ce drame (p214).

Ce geste, et le fait que la CIA avait espionné les conversations d'Assange avec ses avocats à l'intérieur de l'ambassade, auraient dû suffisamment compromettre toute procédure judiciaire contre Assange pour exiger qu'il soit libéré.

Mais la règle de droit, comme le fait remarquer Melzer, n'a jamais semblé compter dans le cas d'Assange.

C'est plutôt le contraire, en fait. Assange a été immédiatement conduit à un poste de police de Londres où un nouveau mandat d'arrêt a été émis pour son extradition vers les États-Unis.

L'après-midi même, Assange a comparu devant un tribunal pendant une demi-heure, sans avoir eu le temps de préparer sa défense, pour être jugé pour une violation de caution datant de sept ans, liée à l'octroi de l'asile à l'ambassade (p48).

Il a été condamné à 50 semaines - presque le maximum possible - dans la prison de haute sécurité de Belmarsh, où il se trouve depuis lors.

Apparemment, ni les tribunaux britanniques ni les médias n'ont compris que si Assange avait violé les conditions de sa libération sous caution, c'était précisément pour éviter l'extradition politique vers les États-Unis à laquelle il était confronté dès qu'il avait été chassé de l'ambassade.

Vivre dans une tyrannie

Une grande partie du reste du livre de Melzer documente avec des détails troublants ce qu'il appelle l'actuel « procès spectacle anglo-américain » : les abus procéduraux sans fin

auxquels Assange a été confronté au cours des trois dernières années, les juges britanniques n'ayant pas réussi à empêcher ce qui, selon Melzer, devrait être considéré non pas comme une seule mais comme une série d'erreurs judiciaires flagrantes.

L'extradition pour des motifs politiques est expressément interdite par le traité d'extradition conclu entre la Grande-Bretagne et les États-Unis (p. 178-80, 294-5). Mais une fois encore, la loi ne compte pour rien lorsqu'elle s'applique à Assange.

La décision d'extradition revient maintenant à Patel, la ministre de l'intérieur belliqueuse qui a déjà dû démissionner du gouvernement pour avoir entretenu des relations secrètes avec une puissance étrangère, Israël, et qui est à l'origine du projet draconien actuel du gouvernement d'envoyer des demandeurs d'asile au Rwanda, presque certainement en violation de la [Convention des Nations unies sur les réfugiés](#).

Melzer s'est plaint à plusieurs reprises au Royaume-Uni, aux États-Unis, à la Suède et à l'Équateur des nombreux abus de procédure dans le cas d'Assange, ainsi que de la torture psychologique à laquelle il a été soumis. Tous les quatre, souligne le rapporteur de l'ONU, ont fait obstruction à ses demandes ou les ont traitées avec un mépris manifeste (p235-44).

Assange ne pourra jamais espérer obtenir un procès équitable aux États-Unis, note Melzer. D'abord, des politiciens de tous bords, y compris les deux derniers présidents américains, ont publiquement accusé Assange d'être un espion, un terroriste ou un traître et beaucoup ont suggéré qu'il méritait la mort (p216-7).

Et deuxièmement, parce qu'il serait jugé dans le célèbre « tribunal d'espionnage » d'Alexandria, en Virginie, situé au cœur de l'establishment du renseignement et de la sécurité des États-Unis, sans accès au public ou à la presse (p220-2).

Aucun jury ne serait favorable à ce qu'Assange a fait en exposant les crimes de sa communauté. Ou, comme l'observe Melzer : « Assange obtiendrait un procès secret de sécurité d'État très semblable à ceux menés dans les dictatures » (p. 223).

Et une fois aux États-Unis, Assange ne serait probablement jamais revu, en vertu de « mesures administratives spéciales » (MAS) qui le maintiendraient en isolement total 24 heures sur 24 (p227-9). Melzer qualifie les MAS de « nouvelle appellation frauduleuse de la torture ».

Le livre de Melzer n'est pas seulement une documentation sur la persécution d'un dissident. Il note que Washington a infligé des sévices à tous les dissidents, y compris les plus célèbres lanceurs d'alerte Chelsea Manning et Edward Snowden.

Le cas d'Assange est si important, affirme Melzer, parce qu'il marque le moment où les États occidentaux ne ciblent pas seulement ceux qui travaillent au sein du système et qui donnent l'alerte en rompant leur contrat de confidentialité, mais aussi ceux qui travaillent à l'extérieur, comme les journalistes et les éditeurs dont le rôle même dans une société démocratique est de surveiller le pouvoir.

Si nous ne faisons rien, prévient Melzer dans son livre, nous nous réveillerons pour découvrir un monde transformé. Ou, comme il le conclut : « Lorsque dire la vérité sera devenu un crime, nous vivrons tous dans une tyrannie » (p331).

The Trial of Julian Assange de Nils Melzer est publié par Penguin Random House.

Article original en anglais : [The persecution of Julian Assange](#), Middle East Eye, le 4 mai 2022

Traduction « pour que les médias se trompent autant, et sur tout, il faut y mettre pas mal de...euh... mauvaise volonté » par Viktor Dedaj pour [Le Grand Soir](#)

La source originale de cet article est [Middle East Eye](#)

Copyright © [Jonathan Cook](#), [Middle East Eye](#), 2022

Articles Par : [Jonathan Cook](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca